

Formulaire d'inscription

coupe de bois – saison 2025/2026

Campagne d'inscription : du mardi 7 octobre 2025 au jeudi 30 octobre 2025

Attention : merci de veiller à compléter toutes les rubriques de manière lisible

Identification du demandeur

Nom / prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Adresse courriel _____

Attestation du demandeur

Par la présente inscription, j'atteste :

- Posséder un logement fixe et réel d'habitation dans la commune (*la condition de domicile fixe et réel est remplie par les habitants ayant leur résidence principale dans la commune où ils résident au moins 6 mois dans l'année*)
- Demander à bénéficier de la coupe pour mes besoins domestiques et personnels (*les prête-noms et la revente de bois étant interdits*)
- Posséder personnellement un équipement (cheminée, poêle...) nécessitant l'utilisation de bois pour le chauffage de mon habitation principale.

Pièces à transmettre lors de l'inscription (au service Accueil de la Mairie)

- Justificatif de domicile (facture eau/électricité/gaz/téléphone)
- Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)

ATTENTION

L'inscription se fait obligatoirement en Mairie en présence du demandeur (aucune inscription par téléphone ou courriel ne sera prise en compte)

Toute inscription après la date mentionnée ci-dessus ou toute inscription non valablement complétée et/ou non signée ne sera pas prise en compte.

Après clôture des inscriptions et vérification du statut des demandeurs, la commune de PIENNES établira une liste des personnes admises à participer au tirage au sort.

A PIENNES, le

Signature du demandeur précédée de la mention « Lu et approuvé »

RESPONSABILITE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le responsable des traitements de données à caractère personnel traitées par la commune de PIENNES est l'autorité territoriale. Le recueil et le traitement des données à caractère personnel par la commune a principalement pour objectif : les demandes d'inscription pour la coupe de bois – saison 2025-2026.

La commune s'engage à ne collecter les données personnelles que pour des finalités précises et explicites et à les traiter dans le respect des finalités énoncées précédemment.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement Européen (UE) du 27 avril 2016, vous avez les droits suivants :

- Droit d'accès et de rectification, mise à jour et complétion de vos données à caractère personnel
- Droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel
- Droit de retirer votre consentement à tout moment